REPUBLIQUE FRANÇAISE **2020/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2020

DCM N° 20-12-17-15

Objet : Décision modificative du budget n°1.

Rapporteur: M. LUCAS,

La présente décision modificative concerne le budget principal et le budget annexe des zones.

Concernant le **budget principal,** le premier objet est d'inscrire 2,132 M€ de dépenses nouvelles (1 978 k€ en investissement et 154 k€ en fonctionnement), financés par des redéploiements de crédits non consommés (699 k€ dont 524 k€ provenant crédits culturels), par quelques recettes nouvelles (102 k€ de primes d'assurance et de subventions), et surtout par l'ajustement de la prévision de produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+1,330 M€).

Les dépenses nouvelles d'investissement concernent principalement des travaux à réaliser sur trois mairies de quartier (Magny, Grange aux Bois et Devant les Ponts) dans le cadre de leur réouverture (500 k€), le transfert de 519 k€ de crédits culturels non consommés en fonctionnement en raison de la crise sanitaire vers des dépenses d'investissement afin d'anticiper des acquisitions pour les programmations d'animations culturelles des années à venir et le besoin d'une rallonge pour solder les travaux au restaurant scolaire et local périscolaire de la Seille (234 k€ de CP 2020 supplémentaires). Par ailleurs, sont également prévus le remplacement d'installations électriques sur le site de la foire attractive (230 k€), ainsi qu'une reventilation des crédits de paiement concernant les travaux au groupe scolaire Jean Morette et plus particulièrement le restaurant scolaire (anticipation sur 2020 de 134 k€ de CP prévus ultérieurement, sans modification du montant total de l'AP). La décision modificative prévoit d'autres dépenses de travaux de moindre ampleur, à savoir la réparation du bassin école de la piscine Lothaire, qui a connu une fuite importante en cette fin d'année (100 k€), un réaménagement intérieur au cloître des Récollets afin d'accueillir dès 2021 de nouveaux services, notamment le pôle territoire durable de Metz Métropole (64 k€), le remplacement de menuiseries sur le bâtiment situé 20 rue des Mirabelles qui accueille les bureaux de Metz Handball (55 k€). Sont aussi prévus 30 k€ supplémentaires pour le programme de numérisation des fonds des bibliothèques, 29 k€ pour les festivités des 800 ans de la cathédrale, des crédits supplémentaires pour l'acquisition de nouvelles illuminations de Noël (20 k€), ou encore 16 k€ pour le remboursement d'une avance de subvention de la DRAC perçue en 2019 pour le projet de kiosque à musique à l'esplanade. Enfin, des

abondements entre 2 000 € et 10 000 € sont nécessaires sur une dizaine de projets, représentant au total 47 k€.
Des rallonges de dépenses sont également intégrées en fonctionnement : +23 k€ concernant la contribution de la ville au FPIC, + 100 k€ pour les consommations d'énergie, et +15 k€ pour l'acquisition de matériels pour l'école des sports afin d'anticiper son développement en 2021.

Il s'agit ensuite d'inscrire les crédits nécessaires pour effectuer différentes régularisations et des ajustements techniques, équilibrés en dépenses et en recettes. Ainsi, 175 k€ sont inscrits en dépenses et en recettes pour la prise en charge des taxes foncières du SERM, que celui-ci va rembourser à la ville : les transferts de propriété ne sont pas encore régularisés auprès du service des impôts, et le prélèvement automatique des échéances empêche le paiement direct par le SERM. 4 k€ sont inscrits en opération pour compte de tiers dans le cadre de travaux urgents réalisés dans le cadre d'une procédure de péril ; les crédits d'amortissement sont augmentés de 56 k€ afin de permettre une régularisation sur un bien dont l'amortissement était erroné ; et le solde d'une convention de mandat avec la SAREMM pour la création entre 2015 et 2017 du restaurant scolaire de la Corchade nécessite l'inscription au budget d'écritures d'ordre pour transférer la dépense du compte 238 au compte 2313 (1,285 M€). Par ailleurs, dans un but d'amélioration de la qualité comptable, il est proposé de modifier sept imputations budgétaires de dépenses déjà inscrites au budget, représentant un montant total de 178 k€. L'objet de ces dépenses n'est aucunement modifié. Il s'agit en fonctionnement de transférer 18 k€ du chapitre 65 au chapitre 011, en investissement de transférer 98 k€ du chapitre 23 vers les chapitres 20 et 21, et 48 k€ du chapitre 204 vers les chapitres 21 et 23. 15 k€ sont également transférés du chapitre 011 au chapitre 21.

Il résulte de ces mouvements une augmentation du montant total du budget principal de 4 878 243,49 M€, se décomposant comme suit :

- une section d'investissement augmentée de + 3 218 470,12 € ;
- une section de fonctionnement augmentée de + 1 662 958,37 €.
- le virement vers la section d'investissement est augmenté de 1 870 154,86 €.

Concernant le **budget annexe des zones**, un seul mouvement est proposé : il s'agit d'une régularisation équilibrée qui consiste à ajuster les écritures de stock de -118 k€ en dépenses d'investissement, et à réduire la recette d'emprunt d'équilibre d'autant.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le projet d'état n°1 des décisions modificatives présenté pour l'exercice 2020, dont le détail est annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la modification du budget principal comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
INVESTISSEMENT			
Mouvements positifs réels	2 274 214,89	4 231,50	-2 269 983,39
Mouvements positifs d'ordre	1 340 898,76	1 340 898,76	0,00
Mouvements négatifs réels	- 396 643,53	0,00	396 643,53
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	1 873 339,86	1 873 339,86
Total	**3 218 470,12**	**3 218 470,12**	**0,00**
FONCTIONNEMENT			
Mouvements positifs réels	346 248,81	1 607 381,00	1 261 132,19
Mouvements positifs d'ordre	55 577,37	55 577,37	0,00
Mouvements négatifs réels	- 612 207,67	0,00	612 207,67
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	1 873 339,86	0,00	-1 873 339,86
Total	**1 662 958,37**	**1 662 958,37**	**0,00**
Total des deux sections	**4 881 428,49**	**4 881 428,49**	**0,00**

- **D'APPROUVER** la modification du budget annexe des zones comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
INVESTISSEMENT			
Mouvements positifs réels	0,00	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	40 000,00	0,00	- 40 000,00
Mouvements négatifs réels	0,00	- 118 295,26	- 118 295,26
Mouvements négatifs d'ordre	- 158 295,26	0,00	158 295,26
Autofinancement	0,00	0,00	0,00
Total	**- 118 295,26**	**- 118 295,26**	**0,00**
FONCTIONNEMENT			
Mouvements positifs réels	0,00	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des deux sections	**- 118 295,26**	**- 118 295,26**	**0,00**

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgetaires

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 55 Absents : 0 Dont excusés : 0

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20201217-114229-DE-1-1
N° de l'acte : 114229

Délibération rendue exécutoire le 21 décembre 2020
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,